

Québec, le 4 juin 2014

Planification des réseaux régionaux
TransÉnergie
2625, boul. Lebourgneuf
Québec (Québec) G2C 1P1

PAR COURRIEL

Tél. : 418-845-6600, poste 6708
Télé. : 418-845-6606
bergeron.maxime...@hydro.qc.ca

Madame Renée Poliquin
Coordonnatrice du secrétariat de la commission
Bureau d'audiences publiques sur l'environnement
Édifice Lomer-Gouin
575, rue Saint-Amable, bureau 2.10
Québec (Québec) G1R 6A6

Objet : Projet d'exploitation du gisement de nickel Dumont à Launay par Royal Nickel Corporation
Réponse à la question complémentaire du 30 mai 2014

Madame,

À la suite de votre demande de renseignements complémentaires sur le projet mentionné, nous vous faisons parvenir la réponse à la question suivante que vous nous avez adressée :

Au moment où la mine atteindra sa pleine capacité de production et dans le but, notamment, de réduire l'émission des GES, le promoteur RNC envisage de mettre en place un système de trolley pour alimenter les camions à l'électricité durant leur remontée de la fosse, sujet à la disponibilité d'énergie et à la démonstration de la rentabilité du projet.

• *Quelle est la position d'Hydro-Québec face à cette perspective et à quelles conditions assurerait-elle l'approvisionnement en électricité pour alimenter les camions à trolley?*

Hydro-Québec participe activement à la lutte contre les changements climatiques. Notre production est à 99 % de source hydraulique, ce qui fait de notre électricité une énergie propre et renouvelable. L'hydroélectricité étant à la base de l'industrie québécoise, le Québec est ainsi en mesure d'afficher un excellent bilan au chapitre des émissions de gaz à effet de serre (GES).


Hydro-Québec doit répondre à l'augmentation de la demande d'électricité dans la région de l'Abitibi, due en majeure partie à la croissance de l'industrie minière. En conséquence, Hydro-Québec évalue constamment la situation et le bilan offre/demande, à court et à moyen terme, afin de planifier les investissements nécessaires pour répondre à la demande d'électricité de la région et assurer la fiabilité du réseau.

Des investissements totalisant environ 250 M\$ sont en cours afin d'assurer un approvisionnement en électricité de qualité dans la région de l'Abitibi.

Toutefois, le raccordement de nouvelles charges importantes, telle que la phase 2 du projet Dumont, pourrait nécessiter des investissements supplémentaires au réseau desservant la région l'Abitibi. Ainsi, avant tout ajout de charges sur le réseau, les modalités de raccordement doivent être convenues entre le client et Hydro-Québec selon les dispositions des «Conditions de service d'électricité¹» approuvé par la Régie de l'énergie.

Par ailleurs, Hydro-Québec a signé une entente avec Royal Nickel Corp. pour la construction d'une ligne de raccordement afin d'alimenter la phase I du projet Dumont. Cependant, Royal Nickel Corp. n'a pris aucun engagement à ce jour avec Hydro-Québec concernant la phase 2 du projet Dumont dont les camions alimentés à l'électricité font partie.

En espérant le tout conforme à votre demande, nous vous prions d'agréer, Madame, l'expression de nos meilleurs sentiments.


Maxime Bergeron, ing.
Planification des réseaux régionaux Nord-Est

¹ Le document peut être consulté à l'adresse suivante
« www.hydroquebec.com/publications/fr/conditionsdeservice/ »